



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à la **Salle du Conseil**, le **09 juillet 2026**, à **20H30**.

Affiché le 02/07/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Restaurant scolaire : fixation du tarif de la cantine
- 02 - Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire : choix des attributaires des 13 lots
- 03 - Décision modificative n°03/2026
- 04 - Questions diverses

Le Maire, M. Guy PARIS